



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Lundi 27 septembre 2021 à 20 h 15, en Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date d'envoi des convocations : **23 septembre 2021**

Étaient présents :

Angéline **CERISIER**, Gabrielle **MIRASSOU**, Eliane **NUSSBAUMER**, Audrey **TULEAU**, Serge **BEGOIN**, Cédric **BELLONCLE**, Marc **BOUQUET**, Brice **DE BEAUMONT**, Guy **DEGREEF**, Gontrand **DELASSUS**, Sylvain **GILORY**, Mickaël **GUERRAUD**, Régis **SIROT**, Julien **SOLNAIS**, Vincent **SUAUDEAU**

Excusé(s) :

.....

⇒ L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 26 juillet 2021

Administration :

1. Rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)
2. Convention relative aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022 avec la MJC21

Finances :

3. Changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2022 - Modification

Questions diverses

- Avancement études de la Place de la Mairie
- Réunion Publique : Création du Comité des Fêtes

Après appel à volontariat, est nommé secrétaire de séance : Serge **BEGOIN**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Administration

1) Rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG)

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, à chaque communes membres, le rapport d'activités, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Chaque conseiller municipal en a reçu un exemplaire ; celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2020 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Le Maire présente ce rapport d'activité et demande au Conseil Municipal d'émettre un avis par voie de délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-approuve le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Délibération

2) Convention relative aux activités périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022 avec la MJC 21

Afin d'organiser les activités éducatives périscolaires, la commune propose de continuer à faire appel à la Maison des Jeunes et de la Culture de Lussac-les-Châteaux (MJC21).

Le coût moyen par intervenant s'élève à **35 €** la séance pour un animateur et **41 €** la séance pour un technicien d'activité. A cela, il faut ajouter les frais de déplacement ainsi que les achats pédagogiques, si l'activité retenue le nécessite, d'un montant estimé à 300€.

La présente convention est conclue pour la période de **septembre-décembre de l'année scolaire 2021-2022**, c'est-à-dire du lundi 13 septembre 2021 au vendredi 17 décembre 2021. Pour la période janvier-juin 2022, une autre convention sera proposée avant la fin de l'année 2021.

Le budget prévisionnel est donc estimé à **2 512,80€** pour la période septembre-décembre 2021.

Pour information, le coût des activités périscolaires s'élève à un montant de 4 779,94 € pour l'année scolaire 2020-2021 et de 4 528,62 € pour l'année scolaire 2019-2020.

A noter que les activités éducatives périscolaires étaient mises en place par les communes de Persac et de Gouëx ainsi que par le SIVOS pour la maternelle. Pour cette année, les grandes-sections sont prises en charges par Nathalie KIRCHE du SIVOS.

Il est indispensable de formaliser par une convention la participation de la MJC21 pour organiser et réaliser ces activités.

Madame Eliane NUSSBAUMER est arrivée au cours du débat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 13 pour et 1 abstention :

- accepte les termes de la convention et autorise le maire à la signer.

-les crédits nécessaires sont inscrits au budget unique 2021.

Délibération

Finances

3) Changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2022 - Modification

Le Maire rappelle que la commune de Persac a été retenue pour être collectivité expérimentale dans le déploiement de la nouvelle nomenclature comptable M57 à partir du 1er janvier 2022.

L'Agence des Territoires de la Vienne (AT86), la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et la Société COSOLUCE (prestataire du logiciel comptabilité) sont partenaires dans la mise en place de cette nouvelle nomenclature.

Lors de la précédente séance, le conseil municipal a délibéré pour acter le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2022, mais seul le budget principal était mentionné.

Il convient de prendre une délibération modificative pour indiquer que le passage à la nomenclature M57 concernera l'ensemble des budgets de la commune (principal + annexes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

-d'acter le budget principal et ses annexes (CCAS, Centre d'Accueil et Résidences des 4 Vents) pour le passage de la nomenclature M14 vers la nomenclature **M57 abrégée** à compter du **1er janvier 2022**.

-d'acter l'expérimentation du **Compte Financier Unique** (CFU) qui débutera en **janvier 2022**.

Délibération

Questions Diverses

Arrivée de Monsieur Cédric BELLONCLE.

Avancement études de la Place de la Mairie

Après avoir été missionné par la commune, Monsieur Fabien PATRIER a réalisé une proposition d'aménagement pour la Place de la Mairie. Ce projet sera présenté à l'ensemble de l'équipe municipale pour avis après débat, le mercredi 6 octobre à 20h. Une présentation publique en découlera.

Réunion Publique Création Comité des Fêtes

Une réunion publique relative à la création d'un Comité des Fêtes est prévue le mardi 5 octobre 2021 à 20h15 à l'Espace des 3 Rivières. Les personnes intéressées par le projet et qui souhaitent s'investir pourront se faire connaître lors de cette réunion. La date de la réunion constitutive du Comité des Fêtes sera aussi fixée. Dans ce cadre le pass sanitaire n'est pas exigé.

Tour de table

**Eliane NUSSBAUMER*

S'interroge sur les relations problématiques entre voisins au lieudit « La Bouige Mont Tétard ».

**Mickael GUERRAUD*

Demande si l'ASP doit résilier l'abonnement électricité des lampadaires du stade. En commun accord, la commune donne son accord pour la résiliation.

Rappelle le rendez-vous au lieudit « Les Aubières », le samedi 16 octobre à 10h pour visiter les lieux concernant la demande de Monsieur de Monvallier d'achat de chemins.

**Gabrielle MIRASSOU*

Souhaite convenir d'une taille minimale des haies de nos paysages à respecter afin d'éviter leurs disparitions progressives. Cette consigne pourra ainsi être donnée aux agents techniques communaux.

Fin de séance 21h30